

Questions de la session de mars 2018



Dir. N°	Député/Députée	Titre	Page
Direction de la magistrature DM			
3	Fuhrer-Wyss (Burgistein, PS)	Plan de sécurité des agences du Ministère public des mineurs	3
Chancellerie d'Etat CHA			
8	Hügli (Bienne, PS)	Adjudication de marchés au Stämpfli groupe SA, Berne, et à ses sociétés (retirée le 16.03.2018)	4
15	Knutti (Weissenburg, UDC)	Des mandats d'impression sont-ils attribués à l'étranger?	5
17	Graber (La Neuveville, UDC)	Nouveaux rebondissements relatifs au contrôle des habitants et au registre électoral de Moutier durant les mois qui ont précédé la votation communaliste du 18 juin 2017	6
19	Fuchs (Berne, UDC)	Anciens registres fonciers aux Archives de l'Etat	7
20	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)	Campagne d'information aux victimes de placements forcés sur leur droit aux contributions de solidarité	8
Direction de l'instruction publique INS			
12	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Traduction et interprétation en 18 langues à l'INS: une charge financière élevée	9
23	Wüthrich (Huttwil, PS)	Développement de l'école à domicile dans le canton de Berne	10
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques JCE			
18	Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole) Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Scandale de Moutier: quand le gouvernement fera-t-il appel au Ministère public de la Confédération?	11
22	Klopfenstein (Corgémont, UDC)	Moutier au centre des médias	12
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE			
9	Haas (Berne, PLR)	Les propriétaires fonciers bernois lésés par rapport à ceux d'autres cantons	13
10	Machado Rebmann (Berne, LAVerte) (porte-parole) Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)	Quelles conclusions le Conseil-exécutif tire-t-il du manque d'indépendance du groupe de suivi de BLS?	14

14	Fuchs (Berne, UDC)	Indépendance et large assise politique du groupe de suivi « Ateliers BLS » – Pourquoi le président de ce groupe de suivi, l'ancien député PS Bernhard Antener, se voit-il maintenant offert un siège de délégué cantonal au conseil d'administration de BLS ?	15
24	Wüthrich (Huttwil, PS)	Vues de BLS sur le trafic grandes lignes – quelles répercussions pour le canton de Berne ?	16

Direction de la police et des affaires militaires POM

1	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Activités étranges autour d'un lieu de prière d'Interlaken (retirée le 15.01.2018)	17
6	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Pourquoi la Police cantonale remplace-t-elle des véhicules de service peu utilisés ?	18

Direction des finances FIN

4	Robbiani (Moutier, PSA)	Assainissement des caisses de pensions bernoises	19
5	Reinhard (Thoune, PLR)	CPB : intérêt rémunérateur excessif malgré une couverture insuffisante et la garantie de l'Etat	20
11	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Qui attribue les mandats d'administrateur et d'administratrice des entreprises ?	21
16	Alberucci (Ostermundigen, pvl)	Décret relatif à l'évaluation des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques – répercussions pour les communes	22

Direction de l'économie publique ECO

21	Machado Rebmann (Berne, LAVerte)	Coupe rase dans la forêt de Gumpisberg : la forêt bernoise est-elle suffisamment protégée ?	23
----	----------------------------------	---	----

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP

2	Gasser (Bévilard, PSA)	Hôpital de Moutier : pourquoi ce silence ?	24
7	Imboden (Berne, Les Verts)	Programme d'impulsion de la Confédération : combien d'argent le canton de Berne va-t-il consacrer à l'amélioration de l'accueil extra-familial ?	25
13	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Inégalité de traitement dans la participation aux coûts des services d'aide et de soins à domicile	26
25	Wüthrich (Huttwil, PS)	Le canton de Berne participera-t-il à la Journée des proches aidants ?	27

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 05.12.2017

Déposée par : Fuhrer-Wyss (Burgistein, PS)

Réponse : DM

Plan de sécurité des agences du Ministère public des mineurs

La sécurité des collaboratrices et collaborateurs des agences du Ministère public des mineurs doit être assurée. Les comportements agressifs des clientes et clients sont de plus en plus nombreux. Il est de la responsabilité du canton de prendre des mesures de sécurité en conséquence.

Conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif du 1^{er} avril 2015 (cf. lien ci-dessous), les Directions, la Chancellerie d'Etat et la Direction de la magistrature ont été chargées de mettre en œuvre des mesures :

397/2015 Manière de gérer les comportements agressifs des clients. Adoption de mesures :

<https://www.rr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwbinary.RRDOKUMENTE.acq/d0e2e0fcc34843baa00e055f984bd5ec-332/7/PDF/2015.RRGR.206-RRB-F-106740.pdf>

Questions :

1. Les agences du Ministère public des mineurs disposent-elles de plans de sécurité ?
2. Les mesures sont-elles mises en œuvre ?
3. Comment la sécurité des collaboratrices et collaborateurs est-elle assurée dans le cas de rendez-vous en-dehors des heures de bureau ?

Destinataires

- Direction de la magistrature
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 14.03.2018

Retirée le : 16.03.2018

Déposée par : Hügli (Bienne, PS)

Responsabilité : CHA

Adjudication de marchés au Stämpfli groupe SA, Berne, et à ses sociétés

Le canton de Berne devrait montrer l'exemple dans l'adjudication de marchés à des tiers. Il devrait par conséquent veiller à ce que les entreprises soient soumises à un contrat collectif de travail (CCT) de leur branche et s'y conforment. L'imprimerie Stämpfli quittant l'association en 2019, elle ne sera plus soumise au CCT de l'industrie graphique.

Questions :

1. Combien de marchés le Stämpfli groupe SA et ses sociétés détiennent-ils encore et quel est le volume de chacun de ces marchés ?
2. Combien de marchés ont été attribués au Stämpfli groupe SA et à ses sociétés ces cinq dernières années et quel était le volume de chacun de ces marchés ?
3. Le canton de Berne prendra-t-il encore en considération le Stämpfli groupe SA et ses sociétés lorsqu'il adjudgera ses marchés à partir de 2019, même si l'imprimerie ne sera plus soumise au contrat collectif de travail de son domaine ?

Destinataires

- Chancellerie d'Etat
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : CHA

Des mandats d'impression sont-ils attribués à l'étranger ?

Il a récemment été révélé qu'environ 7 pour cent des mandats d'impression de la Confédération étaient réalisés à l'étranger et n'étaient pas confiés à des entreprises suisses.

Questions :

1. Des mandats d'impression cantonaux sont-ils attribués à l'étranger ?
2. Si oui, combien de mandats d'impression sont réalisés à l'étranger chaque année ?

Destinataires

- Chancellerie d'Etat
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC)

Réponse : CHA

Nouveaux rebondissements relatifs au contrôle des habitants et au registre électoral de Moutier durant les mois qui ont précédé la votation communaliste du 18 juin 2017

Selon des articles parus dans plusieurs médias dont le Journal du Jura, plusieurs dizaines de personnes sans véritable domicile à Moutier auraient déposé leurs papiers dans cette commune durant les mois qui ont précédé la votation communaliste du 18 juin 2017 pour les retirer peu après le scrutin. Ce tourisme électoral a clairement pu influencer et falsifier le résultat du vote du 18 juin 2017 par lequel les citoyennes et les citoyens de Moutier ont décidé de rejoindre la République et Canton du Jura. Une communication anonyme adressée aux autorités cantonales met en lumière le caractère répétitif de ce tourisme électoral à la veille de scrutins directement ou indirectement liés à la Question jurassienne.

Questions :

1. Est-il matériellement possible de reconstituer l'évolution du registre électoral de la commune de Moutier entre le 18 mars 2017 et le 18 juin 2017 ?
2. Les autorités cantonales ont-elles été en possession du registre électoral de Moutier arrêté au 18 mars 2017, date déterminante pour fixer la liste des ayants-droit ?
3. Le cas échéant, en référence à quels textes légaux ou à quelle jurisprudence est-il possible d'invalidier le résultat d'une votation en raison du tourisme électoral qui peut l'avoir influencé ?

Destinataires

- Chancellerie d'Etat
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 19

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : Fuchs (Berne, UDC)

Réponse : CHA

Anciens registres fonciers aux Archives de l'Etat

Les anciens registres fonciers qui se trouvent dans les bureaux régionaux du registre foncier doivent rejoindre les Archives de l'Etat sur-le-champ. Cela va compliquer la tâche des bureaux régionaux du registre foncier, qui devront systématiquement demander les pièces justificatives aux Archives de l'Etat. Cette façon de faire cause un surcroît de travail administratif et affaiblit encore plus les sites.

Questions :

1. Pour quelle raison ces anciens registres fonciers doivent-ils être stockés aux Archives de l'Etat ?
2. Le travail administratif ne risque-t-il pas d'être accru si les bureaux régionaux du registre foncier doivent systématiquement demander aux Archives de l'Etat les pièces justificatives ?
3. Combien de postes de travail doit-on créer aux Archives de l'Etat pour s'occuper de ces registres ?

Destinataires

- Chancellerie d'Etat
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 20

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Réponse : CHA

Campagne d'information aux victimes de placements forcés sur leur droit aux contributions de solidarité

Récemment, la presse s'est fait l'écho du fait que seuls 4581 ex-enfants placés sur les 12 000 à 15 000 prévus ont fait valoir leur droit à l'indemnisation alors que le délai pour demander une contribution de solidarité auprès de l'Office fédéral de la justice (OFJ) en raison du tort vécu échoit le 31 mars 2018.

Ainsi, le délégué aux victimes auprès de l'OFJ, Luzius Mader, estime que, en raison des torts subis, de nombreuses personnes peinent à faire confiance à une autorité publique. Certaines victimes renoncent également en raison de malentendus : elles pensent que les démarches seront chronophages et compliquées, que l'indemnisation aura des conséquences fiscales, qu'il faudra prouver son statut de victime ou que la protection des données ne sera pas assurée.

Si les victimes, peu confiantes envers les autorités et parfois très âgées, ne se manifesteront pas d'elles-mêmes, leurs proches (enfants, petits-enfants) pourraient les encourager à le faire.

Par ailleurs, vingt communes et huit cantons ont accepté de participer au financement des contributions de solidarité.

Questions :

1. Au vu du délai fixé au 31 mars prochain, le Conseil-exécutif a-t-il prévu d'organiser rapidement une campagne d'information pour encourager les victimes de placement à se manifester en vue de déposer une demande d'indemnisation ?
2. Le Conseil-exécutif s'est-il déjà positionné à ce sujet, le cas échéant quelle en a été sa décision ?
3. A ce jour, combien de personnes se sont-elles présentées tant aux Archives qu'au centre LAVI, et combien ont déposé une demande d'indemnisation ?

Destinataires

- Chancellerie d'Etat
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 18.03.2018

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : INS

Traduction et interprétation en 18 langues à l'INS : une charge financière élevée

Le canton de Berne dépense beaucoup d'argent pour l'intégration linguistique des requérants et requérantes d'asile et des étrangers et étrangères. A cela s'ajoutent à l'INS les coûts élevés de l'interprétation dans les écoles (entretiens avec les parents) et de la traduction (p. ex. document « Informations destinées aux parents sur le Lehrplan 21 » traduit en 18 langues).

Questions :

1. Combien les services d'interprétation proposés dans les écoles coûtent-ils au canton de Berne chaque année ?
2. Combien les services de traduction ont-ils coûté au canton de Berne ces quatre dernières années ?
3. D'autres cantons assument-ils une charge financière aussi élevée que le canton de Berne pour les requérants et requérantes d'asile et les étrangers et étrangères ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 23

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : Wüthrich (Huttwil, PS)

Réponse : INS

Développement de l'école à domicile dans le canton de Berne

En 2013, environ 500 enfants en Suisse ne sont pas allés à l'école publique mais ont reçu une instruction privée. L'école à domicile est particulièrement appréciée dans le canton de Berne, où près de la moitié des enfants recevant une instruction privée en Suisse sont domiciliés.

Questions :

1. Quelle évolution montrent les statistiques de l'instruction privée pour la période 2014 à 2018 ?
2. Quels principaux problèmes pose l'instruction privée lorsque l'enseignement est dispensé par les parents ?
3. Quelles sont les raisons invoquées par les parents qui veulent instruire leurs enfants dans un cadre privé ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC)
(porte-parole)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : JCE

Scandale de Moutier : quand le gouvernement fera-t-il appel au Ministère public de la Confédération ?

Le 18 juin 2017, une courte majorité de la population de la commune de Moutier, dans le Jura bernois, a décidé de quitter le canton de Berne pour le canton du Jura. Selon la Sonntagszeitung du 18 mars 2018, le gouvernement bernois aurait reçu une étude statistique anonyme la semaine dernière. Cette étude analyse les mouvements de population et les compare avec ceux d'autres communes du Jura bernois au cours des dernières années. La conclusion de cette étude, dont la Sonntagszeitung est manifestement en possession, est sans équivoque : cela fait longtemps qu'à Moutier les élections communales – qui ont dégagé des majorités séparatistes – et les votations portant sur la politique jurassienne donnent lieu à des « mouvements de population significatifs et irréguliers ». La Sonntagszeitung cite également des recherches qui montrent que plusieurs personnes ont déposé leurs papiers à Moutier au dernier moment et les ont déjà retirés, notamment le fils du vice-maire séparatiste. Toujours selon ce journal, le Conseil-exécutif veut faire examiner cette étude et l'a notamment remise au Ministère public du canton.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif envisage-t-il de faire appel au Ministère public de la Confédération, en plus du Ministère public du canton ?
2. Ces nouveaux éléments vont-ils avoir une influence sur les négociations en vue du changement de canton ?

Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 22

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC)

Réponse : JCE

Moutier au centre des médias

C'est un vrai raz de marée au niveau des médias nationaux et régionaux concernant le tourisme électoral de la ville de Moutier du 18 juin 2017 en vue du changement cantonal de la cité prévôtoise. Plusieurs recours sont encore pendants à la préfecture du Jura bernois.

Le Matin dimanche et la Sonntagszeitung font mention d'irrégularités du registre des électeurs de la commune de Moutier durant l'année 2017 en vue d'influencer le vote sur l'appartenance cantonale de Moutier.

Cette situation est préoccupante et prend des proportions alarmantes.

Questions :

1. Est-ce que le Conseil-exécutif a encore la possibilité de faire toute la lumière dans cette affaire ?
2. Est-ce que le Conseil-exécutif est prêt à en informer le Département fédéral de justice et police de la Confédération et, le cas échéant, de lui transmettre ce dossier pour qu'il le prenne en main ?
3. Deux cas précis ont été cités, l'un venant du canton de Fribourg, l'autre du canton du Jura : est-ce que ces citoyens fictifs ont changé d'immatriculations leurs véhicules pour avoir des plaques bernoises ?

Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 16.03.2018

Déposée par : Haas (Berne, PLR)

Réponse : TTE

Les propriétaires fonciers bernois lésés par rapport à ceux d'autres cantons

L'article 38 alinéa 3 de l'ordonnance cantonale sur l'énergie (OCEn) prévoit que, dans les cas de chauffages à bois alimentés manuellement, l'utilisation de chauffages de secours est admissible jusqu'à une couverture de 50 pour cent de la puissance nécessaire – il s'agit là de la seule restriction.

A ce qu'on dit, l'administration bernoise, contrairement aux dispositions et à ce qui se fait dans d'autres cantons, aurait pris l'habitude de n'autoriser l'installation de tels chauffages que de façon centralisée. En d'autres termes, si un chauffage de secours consomme par exemple 3 KW, celui-ci ne peut qu'être central, au sens où la chaleur doit être diffusée par des conduites d'eau ou d'air, et ne peut provenir de six appareils de 0,5 W répartis entre les différentes pièces. D'autres cantons autorisent l'installation décentralisée, parce qu'on part du principe que leur performance énergétique est meilleure.

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il la pratique des autorités d'exécution bernoises ?
2. Comment les immeubles équipés de chauffages à bois sans distribution d'eau peuvent-ils profiter de la réglementation formulée à l'article 38 alinéa 3 OCEn ?
3. Les méthodes de calcul des besoins de chaleur telles que recommandées par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) sont-elles acceptées dans le canton de Berne (cf. <https://www.energieschweiz.ch/search/de-ch/?s=%22Ermittlung%20der%20W%C3%A4rmeerzeugerleistung%22>) ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 18.03.2018

Déposée par : Machado Rebmann (Berne, LAVerte)
(porte-parole)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Réponse : TTE

Quelles conclusions le Conseil-exécutif tire-t-il du manque d'indépendance du groupe de suivi de BLS ?

Comme Der Bund nous l'a appris dans son édition du samedi 17 mars 2018, le Conseil-exécutif a désigné Bernhard Antener, l'ancien responsable du groupe de suivi chargé de rechercher un site pour les ateliers de BLS de Berne-Ouest – groupe qui a échoué dans son entreprise et a désormais été dissous, pour le représenter au conseil d'administration de BLS1. Ce coup de théâtre « remarquable », pour reprendre Der Bund, remet en cause l'indépendance du groupe de suivi : l'ancien responsable du groupe de suivi de BLS n'a pas pu être indépendant par rapport à son futur mandant.

Dans sa réponse à la motion 146-2015, le Conseil-exécutif se référait au groupe de suivi en ces termes : « Le groupe de suivi a pour mandat d'examiner sans a priori et de manière critique l'évaluation des sites menée jusqu'ici par BLS. » Lors du débat, la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer a quant à elle dit « s'en remettre totalement » au groupe de suivi, pour qu'il reprenne tout « de zéro » et « revoie tout ». « C'est comme ça que nous faisons ici »2.

Le groupe de suivi a très vite rejeté l'idée de procéder à un examen approfondi de la collaboration mise en place entre BLS et les CFF afin de trouver une solution commune dans un périmètre plus large (« Biel plus ») et a abouti à la conclusion que Chliforst Nord était le seul site envisageable3. Le manque d'indépendance manifeste du groupe de suivi remet en question ces décisions, lesquelles doivent être réexaminées en toute neutralité. C'est d'ailleurs ce que le Conseil de ville de Berne exige clairement du conseil municipal : qu'il s'oppose « courageusement » au site de Chliforst4. C'est comme ça que nous faisons ici !

Questions :

1. Le Conseil-exécutif a confié la recherche de sites pour les ateliers de BLS à un groupe de suivi qui s'est avéré ne pas être indépendant : quelles conclusions en tire-t-il ?
2. De quelle façon le Conseil-exécutif songe-t-il poursuivre l'examen de la collaboration avec les CFF en ce qui concerne le site de Bienne ?
3. Comment le Conseil-exécutif garantit-il à l'avenir l'indépendance des groupes de suivi sur les décisions desquels il se base pour prendre ses décisions ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

¹ <https://www.derbund.ch/bern/kanton/rueckkehr-zweier-sppolitiker-in-verwaltungsraete-von-bkw-und-bls/story/15313921>

² <http://www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwbinary.DOKUMENTE.acq/fceb6c79ee9a4c35a8b1ffafa0dcab97-332/2/PDF/Tagblatt-D-125046.pdf>, p. 1212

³ <https://www.bls.ch/de/unternehmen/medien/medienmitteilungen/2018/02-02-reaktion-bls-auf-entscheid-begleitgruppe>

⁴ <https://www.bernerzeitung.ch/region/bern/Politisches-Zeichen-gegen-die-BLSPlaene/story/11188186>

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 18.03.2018

Déposée par : Fuchs (Berne, UDC)

Réponse : TTE

Indépendance et large assise politique du groupe de suivi « Ateliers BLS » – Pourquoi le président de ce groupe de suivi, l'ancien député PS Bernhard Antener, se voit-il maintenant offert un siège de délégué cantonal au conseil d'administration de BLS ?

Citation du site internet du groupe de suivi « Ateliers BLS » [trad.] : groupe de suivi indépendant. D'entente avec le canton de Berne, BLS met en place un groupe de suivi chargé de rechercher un site de remplacement pour les ateliers RER d'Aebimatt. Le groupe de travail, composé de personnalités de tous bords, pose un regard critique sur l'évaluation de BLS et propose d'autres sites envisageables. L'objectif étant de soumettre une solution acceptable à la fois pour le groupe de suivi et pour BLS au plan sectoriel des transports, partie infrastructure rail.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif estime-t-il judicieux de récompenser le président de ce groupe de suivi indépendant en l'envoyant au conseil d'administration de BLS pour le représenter ?
2. Dans ces conditions, le groupe de suivi est-il encore indépendant ?
3. Pourquoi les mandats de la conseillère d'Etat PS Barbara Egger-Jenzer sont-ils tous distribués à des camarades de parti ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 24

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : Wüthrich (Huttwil, PS)

Réponse : TTE

Vues de BLS sur le trafic grandes lignes – quelles répercussions pour le canton de Berne ?

BLS se porte candidat auprès de la Confédération pour une partie de la concession de trafic grandes lignes. BLS souhaite exploiter graduellement un réseau partiel à partir de la fin 2019. Les CFF demandent quant à eux de continuer à exploiter l'ensemble du réseau grandes lignes, avec le concours de la Südostbahn (SOB). L'Office fédéral des transports (OFT) décidera d'ici à la mi-2018 quelles grandes lignes seront attribuées à qui. La concession actuelle de trafic grandes lignes des CFF est prolongée jusqu'à la fin de 2019. Quelles conséquences pour le canton de Berne, actionnaire majoritaire de BLS SA ?

Questions :

1. Que peut faire le Conseil-exécutif pour influencer sur la décision de l'OFT ?
2. Le canton de Berne courra-t-il des risques financiers supplémentaires si BLS obtient une autorisation de trafic grandes lignes ?
3. Le Conseil-exécutif estime-t-il encore possible que BLS parvienne à un règlement à l'amiable avec les CFF avant la décision de l'OFT ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 22.11.2017

Retirée le : 15.01.2018

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Responsabilité : POM

Activités étranges autour d'un lieu de prière d'Interlaken

Interlaken dispose d'un lieu de prière pour les musulmans. Au-dessus de ses portes, on peut lire dans la traduction : « commerce automobile ». Différents noms à consonance étrangère figurent sur la boîte aux lettres à l'entrée. Les habitantes et habitants de la ville font également état d'un ballet de voitures immatriculées dans différents cantons. Et, d'après eux, l'imam ne parlerait pas un mot d'allemand. Comme nous sommes de l'avis que les personnes doivent s'intégrer pour éviter la création de sociétés parallèles, la situation pose question.

Questions :

1. Quel est le statut sur le plan de l'asile de l'imam d'Interlaken ?
2. Ce lieu de prière est-il une location ou l'immeuble a-t-il été acheté ?
3. Un commerce automobile est-il officiellement enregistré à cette adresse ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 09.03.2018

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : POM

Pourquoi la Police cantonale remplace-t-elle des véhicules de service peu utilisés ?

D'après certaines informations, le canton de Berne souhaite remplacer les Mercedes Sprinter dont dispose le service d'ordre de la Police cantonale. Or ces véhicules, qui doivent pour la plupart avoir été achetés il y a entre 8 et 10 ans et ont peu de kilomètres au compteur, valent environ 70 000 francs chacun. Le remplacement de la centaine de Mercedes Sprinter que détient le canton coûterait donc environ 7 millions de francs. Etant donné que le kilométrage total de ces véhicules doit s'élever à 20 000 kilomètres, ils ont très peu roulé et sont comme neufs. Dans le secteur privé, les entreprises renouvellent leur flotte lorsque leurs véhicules ont plus de 200 000 kilomètres au compteur, soit dix fois plus.

Questions :

1. Comment se fait-il que le service d'ordre de la Police cantonale remplace des véhicules qui ne sont dépassés ni sur le plan technique, ni sur le plan kilométrique ?
2. Ne serait-il pas plus judicieux, pour une affectation des ressources plus efficace, d'attendre avant de procéder à ce remplacement ?
3. Pour quelle raison faut-il maintenant le permis de catégorie C1 pour conduire les véhicules (le choix d'un nouveau modèle de véhicule, qui obligera à passer de nouveaux examens, occasionnera des frais supplémentaires) ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 08.01.2018

Déposée par : Robbiani (Moutier, PSA)

Réponse : FIN

Assainissement des caisses de pensions bernoises

Dans les années passées, le canton de Berne s'est vu dans l'obligation de contribuer à l'assainissement des caisses de pensions bernoises, notamment de la CACEB.

A l'heure où d'autres cantons se trouvent dans une situation analogue, il est bon, à titre comparatif, de se remémorer l'ampleur de l'investissement consenti par l'Etat.

Aussi prierais-je le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes.

Questions :

1. Quels montants totaux le canton a-t-il investis, directement ou au titre de garantie, dans l'assainissement des caisses publiques bernoises depuis 1995 ?
2. A l'heure qu'il est, les caisses concernées envisagent-elles de prendre des mesures en vue d'assurer leurs engagements futurs ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 07.03.2018

Déposée par : Reinhard (Thoune, PLR)

Réponse : FIN

CPB : intérêt rémunérateur excessif malgré une couverture insuffisante et la garantie de l'Etat

Comme on peut le lire sur le site de la Caisse de pension bernoise (CPB), les avoirs d'épargne des personnes assurées rapportent un intérêt de 4,25 pour cent en 2017. Le minimum légal s'élève à 1 pour cent. Ainsi, malgré l'insuffisance de la couverture et l'absence de réserve de fluctuation de valeur, la CPB distribue des bénéfices qui devraient aller de toute urgence à l'assainissement de la prévoyance.

Etant donné la garantie de l'Etat en cas de couverture insuffisante et le contexte actuel des taux d'intérêt négatifs, une telle décision est incompréhensible, irresponsable et témoigne d'un manque de sensibilité politique à l'égard des contribuables qui ont approuvé l'assainissement en 2014 en toute bonne foi.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif ou certains de ses membres ont-ils été informés au préalable de la fixation de ce taux d'intérêt ?
2. Le Conseil-exécutif trouve-t-il normal qu'une partie de la contribution d'assainissement décidée politiquement soit indirectement reversée aux personnes assurées du fait d'un taux d'intérêt rémunérateur des avoirs d'épargne excessivement élevé ?
3. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel la rémunération des avoirs d'épargne devrait être limitée au minimum légal tant que la garantie de l'Etat est en vigueur ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 18.03.2018

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : FIN

Qui attribue les mandats d'administrateur et d'administratrice des entreprises ?

La conseillère d'Etat Barbara Egger se retire du conseil d'administration de BKW et de celui de BLS. Or les médias rapportent que ce sont deux politiciens PS, Andreas Rickenbacher et Bernhard Antener, qui prendront sa suite.

Questions :

1. Les mandats d'administrateur et d'administratrice des entreprises dont le canton est l'actionnaire majoritaire sont-ils mis au concours ?
2. Qui élit les nouveaux membres des conseils d'administration ?
3. Veille-t-on à une juste répartition de ces postes importants entre les partis ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : Alberucci (Ostermundigen, pvl)

Réponse : FIN

Décret relatif à l'évaluation des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques – répercussions pour les communes

Lors de la session de mars 2017, le Conseil-exécutif a montré, dans le rapport accompagnant le décret sur l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques, qu'à partir de 2020, l'évaluation générale entraînera pour les communes une augmentation du produit annuel de l'impôt sur la fortune d'environ 17 millions de francs ainsi qu'une augmentation du produit annuel de la taxe immobilière d'environ 60 millions de francs (sur la base d'une valeur cible médiane de 77 % de la valeur vénale).

Selon l'annexe 1 au rapport, dans la région de la ville de Berne (Ostermundigen y compris) la valeur officielle oscille entre 40 et 55 pour cent de la valeur vénale (état 2015).

Pour garantir de bonnes conditions de planification financière, il serait très utile aux communes que de telles estimations soient également accessibles au niveau communal.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif dispose-t-il d'estimations au niveau communal confrontant la valeur officielle à la valeur vénale ?
2. Ces estimations sont-elles communiquées aux communes ?
3. Comment cette estimation se présente-t-elle pour la commune d'Ostermundigen ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 21

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : Machado Rebmann (Berne, LAVerte)

Réponse : ECO

Coupe rase dans la forêt de Gumpisberg : la forêt bernoise est-elle suffisamment protégée ?

La Berner Zeitung du 5 octobre 2017 relatait qu'il y a un trou béant dans la forêt de Gumpisberg, un îlot de forêt entre Iffwil et Zuzwil. Selon les dires d'une habitante choquée, deux tiers de cette forêt, propriété de la commune bourgeoise de Berne, auraient été anéantis. Même de gros chênes anciens auraient été abattus.

Comment une intervention d'une telle ampleur peut-être même être possible ? La forêt est pourtant protégée aux niveaux cantonal et fédéral. Les propriétaires forestiers ont besoin d'une autorisation pour déboiser plus de 25 m² par an et les déboisements sont soumis à des conditions strictes.

L'autorisation est accordée par la Confédération ou par le canton en fonction du projet. Les forestiers et forestières de triage sont mandatés par le canton. Les gros propriétaires forestiers et la commune bourgeoise de Berne, qui ont leur propre service forestier et emploient un forestier ou une forestière de triage, peuvent autoriser des coupes eux-mêmes. Un contrat règle cela, et le canton assume l'obligation de surveillance.

Questions :

1. Le canton doit protéger la forêt : tient-on suffisamment compte de cette mission légale et sociétale quand les propriétaires forestiers font en même temps office d'instance d'autorisation pour les coupes ?
2. Le canton de Berne a-t-il assumé son obligation de surveillance dans le vaste déboisement intervenu dans la forêt de Gumpisberg ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 28.11.2017

Déposée par : Gasser (Bévilard, PSA)

Réponse : SAP

Hôpital de Moutier : pourquoi ce silence ?

En date du 7 septembre, j'ai déposé une interpellation concernant le site de Moutier de HJB SA. Depuis lors, les rumeurs se sont transformées en réalité, puisque le conseil d'administration dudit centre de soins a dévoilé sa stratégie qui consiste à isoler le site de Moutier pour le vendre. Les réponses aux questions posées pourraient, le cas échéant, rassurer les employés et les utilisateurs.

Or, quelle ne fut pas ma surprise de constater que cette interpellation, qui demandait un traitement urgent, ne l'a pas obtenu ! Le gouvernement ne partage visiblement pas les mêmes inquiétudes que moi. Il devrait donc pouvoir me rassurer rapidement.

Cette situation me laisse également un sentiment désagréable, celui d'être désavantagé. En effet, toutes les autres interventions parlementaires du Jura bernois en lien avec le changement d'appartenance cantonale de Moutier ont, elles, obtenues des réponses rapides.

Questions :

1. Pourquoi me refusez-vous un traitement urgent ?
2. Une séparation de l'entité de Moutier ne risque-t-elle pas d'affaiblir la position du site de St-Imier ?
3. Quelles démarches auprès des autorités jurassiennes le Conseil d'administration, ou la direction a-t-elle entreprises ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 14.03.2018

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : SAP

Programme d'impulsion de la Confédération : combien d'argent le canton de Berne va-t-il consacrer à l'amélioration de l'accueil extrafamilial ?

Il y a un an, le parlement fédéral a adopté un programme d'impulsion, limité à cinq ans, doté de 100 millions de francs destinés aux cantons et aux communes pour l'accueil extrafamilial des enfants. Les demandes peuvent être déposées à partir de la mi-2018¹. La plus grande partie de ces nouvelles aides financières, à peine 85 millions, aidera les cantons et les communes à réduire les frais de garde des enfants d'âge préscolaire à la charge des parents. Les 15 millions de francs restants serviront à financer des offres mieux adaptées aux besoins des parents. Il s'agira par exemple de créer des offres de garde supplémentaires pour les vacances scolaires ou d'allonger les heures d'ouverture des crèches.

Questions :

1. Quel montant le canton de Berne a-t-il demandé à la Confédération au titre du programme d'impulsion afin de réduire les frais de garde des enfants d'âge préscolaire ?
2. Si aucun projet n'a encore été présenté, quand cela sera-t-il fait et quelle sera l'étendue de ces projets ?
3. Comment le canton de Berne compte-t-il réduire les frais de garde pris en charge par les parents ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

¹ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/familienpolitik/vereinbarkeit/kinderbetreuungsreform.html>

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 18.03.2018

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : SAP

Inégalité de traitement dans la participation aux coûts des services d'aide et de soins à domicile

La hausse de la participation des patients et des patientes aux coûts des services d'aide et de soins à domicile n'est prévue que pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

Question :

Quelle est la raison de cette inégalité de traitement « anti-vieux » ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session de mars 2018

Intervention parlementaire : Question 25

Déposée le : 19.03.2018

Déposée par : Wüthrich (Huttwil, PS)

Réponse : SAP

Le canton de Berne participera-t-il à la Journée des proches aidants ?

Le 30 octobre offre une visibilité aux proches aidants qui peinent le reste du temps à avoir l'attention de la collectivité. La Suisse ne dispose toujours pas de l'accompagnement professionnel nécessaire pour leur apporter un soutien adapté au quotidien. Aucune organisation faîtière nationale ne réunit des offres de soutien, des informations spécifiques sur les maladies, les thérapies, les questions d'assurance et les rapports juridiques. Pour les personnes concernées, cela signifie dans bien des cas qu'elles sont livrées à elles-mêmes et ont des difficultés à organiser un soutien ciblé. Des dizaines de milliers de femmes et d'hommes en Suisse s'occupent et prennent soin d'un membre de leur famille. Les services que rendent ces personnes, qui restent souvent dans l'ombre, est d'une valeur inestimable. Selon une étude du Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS), 64 millions d'heures de soins et d'encadrement bénévoles ont été fournies en Suisse rien que pour l'année 2013, pour une valeur de 3,5 milliards de francs.

Cela représente un travail colossal que la santé publique serait bien incapable de fournir. Leur engagement mérite le plus grand respect, et un grand merci. Nombre de cantons, romands pour la plupart, soutiennent la Journée des proches aidants et ouvrent ainsi la voie.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il conscience du travail que réalisent les proches aidants ?
2. Quelles mesures a-t-il mises en œuvre jusqu'à maintenant pour les soutenir ?
3. Quand le Conseil-exécutif, à l'instar d'autres cantons, soutiendra-t-il la Journée des proches aidants ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil